



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Burundi

Question écrite n° 84423

Texte de la question

M. Pascal Cherki appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la position de la France face aux événements récents au Burundi. Pour rappel des faits, le président Pierre Nkurunziza a annoncé début 2015 qu'il brigait un troisième mandat provoquant d'importantes manifestations à Bujumbura, manifestations violemment réprimées. Le 13 mai 2015, Pierre Nkurunziza a été victime d'une tentative de coup d'État de la part du général Godefroid Niyombare, tentative sévèrement réprimée de la part du président. Le sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Est du 31 mai 2015 n'ayant pas réussi à trouver une issue à la crise, la contestation dans la rue continue. Ainsi, il souhaiterait savoir quelles sont actuellement les relations diplomatiques entre la France et le Burundi et quelles actions la France compte mener pour permettre une passation démocratique du pouvoir à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par la crise politique, sécuritaire et économique au Burundi. Cette crise est notamment marquée par des violences et le recul des libertés publiques. Le Président de la République a appelé le 14 mai l'ensemble des acteurs burundais à renoncer à la violence et rappelé la nécessité de respecter les constitutions et d'organiser des élections indiscutables. La France encourage et promeut les initiatives africaines appuyées par les Nations unies, destinées à contribuer à une sortie de crise. Elle considère qu'il appartient aux Africains de définir les contours de la solution politique qui permettra le retour de la paix civile et du pluralisme au Burundi. Il convient que tous les acteurs burundais, autorités comme opposition et société civile, reprennent sans délai le dialogue. La France est à l'initiative d'une déclaration présidentielle au conseil de sécurité des Nations unies. Adoptée à l'unanimité le 27 juin, cette déclaration appelle les parties burundaises à reprendre le dialogue en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques. Dans le même esprit, la France a pris l'initiative, avec la Belgique, d'une déclaration sur le Burundi prononcée par le conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 24 juin. Cette déclaration dénonce au nom de quarante-sept États les actes de violence et d'intimidation contre les manifestants, les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes. Dès le début de la crise, la France a pris des mesures de précaution conduisant à la suspension. Elle a gelé les formations des soldats burundais destinés à être déployés dans les opérations de maintien de la paix et la plupart des formations en écoles militaires en France et en Afrique. En revanche les actions qui bénéficient directement à la population doivent se poursuivre afin d'éviter l'effondrement de l'économie.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84423

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5072

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5579